COMMUNICATION

Avis de vacance de parcelles

Avis de vacances de parcelles

Publié le 21 septembre 2021

Tout récemment, la Ville a pris deux arrêtés municipaux distincts concernant des parcelles dites « biens vacants et sans maître ».

Le 1er arrêté, n° 121, concerne un ensemble de 10 parcelles boisées situées en bordure de l'avenue Antoine Louis, face au Manège des Platanes, qui sont en réalité des parcelles de forêt.

Le 2nd arrêté, n° 122, concerne quant à lui 1 parcelle dont les deux propriétaires sont décédés, comprise dans le périmètre des futurs ateliers municipaux à Kerquessaud.

Retrouvez les arrêtés et les plans ici

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

02 51 75 75 75